



AVIS

portant ouverture d'une enquête préalable à :

- 1) la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux du forage syndical « Le moulin de Schweyen » (BSS000KURE) et de l'instauration des périmètres de protection autour de ce point d'eau,
- 2) l'autorisation d'utiliser l'eau pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine du syndicat des eaux de Schweyen,
- 3) la déclaration de prélèvement de l'eau au titre du code de l'environnement

Pétitionnaire : Syndicat des eaux de Schweyen

Le préfet de la Moselle a prescrit du 25 octobre au 9 novembre 2023, soit 15 jours, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux susvisés sur le territoire des communes de Schweyen, Loutzwiller et Rolbing. La commune de Schweyen est désignée siège de l'enquête.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Grégoire Fischer en qualité de commissaire enquêteur, ainsi que monsieur François Kiffer en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance, pendant la durée de l'enquête, des pièces du dossier :

- sur support papier dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture au public,
- sur le site internet de la préfecture : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarreguemines »,
- ainsi que sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, du lundi au vendredi après prise de rendez-vous au minimum 24 h auparavant au 03 87 34 87 34.

Les observations et propositions pourront être consignées :

- sur les registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront déposés dans les mairies susmentionnées,
- par écrit à la mairie de Schweyen, 66 rue de l'Église (57720), à l'attention du commissaire-enquêteur,
- par mail à l'adresse suivante : pref-consultations-forages-captages@moselle.gouv.fr.

Toutes les observations écrites du public seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales, selon le calendrier suivant :

* en mairie de Schweyen

- le mercredi 25 octobre 2023 de 9h à 11h
- le jeudi 9 novembre 2023 de 16h à 18h

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de monsieur le président du syndicat des eaux de Schweyen – 66 rue de l'Église – 57720 Schweyen – téléphone : 03 87 96 51 87 – Courriel : mairie.schweyen@tubeco.eu.

Le dossier d'enquête publique ainsi que l'intégralité des observations sont communicables à toute personne qui en fera la demande et à ses frais auprès du préfet de la Moselle avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Schweyen, Loutzwiller et Rolbing, à la préfecture de la Moselle ainsi que sur le site internet des services de l'État en Moselle : « www.moselle.gouv.fr – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Sarreguemines ».

La déclaration d'utilité publique du projet fera l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

